

LIGNE BUDGÉTAIRE 04.03.03.03
INFORMATION, CONSULTATION ET PARTICIPATION DES
REPRÉSENTANTS DES ENTREPRISES

Cette ligne budgétaire vise à renforcer la coopération transnationale des représentants des travailleurs et des employeurs en matière d'information, de consultation et de participation dans les entreprises. Elle vise également à financer des points d'information et d'observation dans ce contexte.

Les demandeurs éligibles sont:

- des partenaires sociaux à tous les niveaux, des entreprises, des comités d'entreprise européens;
- exceptionnellement, des organismes techniques sans but lucratif expressément mandatés par les partenaires sociaux.

Cette ligne budgétaire est dotée pour 2012 d'un crédit d'engagement de 7.500 000 €

Deux dates limites de dépôt des demandes sont fixées pour 2012 :

- le 30.04.2012 pour des activités débutant au plus tôt le 30.06.2012;
- le 4.09.2012 pour des activités débutant au plus tôt le 4.11.2012 et au plus tard le 22.12.2012.

Pour de plus amples informations sur les objectifs et les priorités de cette ligne budgétaire, les actions éligibles, les demandeurs éligibles, les montants de cofinancement et les autres dispositions, veuillez consulter les instructions complètes à l'intention des demandeurs dans l'appel de propositions.

1.) EN

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=630&langId=en>